

CM2025065



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2025065
Séance du 26 Novembre 2025

Le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et seize minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), régulièrement convoqué le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

PRESENTS (13) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Richard MUNIER, Nadine BONAFE, Jean-Christophe DELMER, Faustine DESCHAMPS, Florence BOUSCATEL, Guillaume CHAMPROY, Séverine ORIOL, Patricia ROUVIERE, Sophie FERTON, Jean ROCA.,.

REPRESENTES (0) : /

ABSENTS (10) : Florence CHIVE (excusée), Bertrand WERNER (excusé), Laurent POUDEIROUX (excusé), Christine SARDA, Marcel DESCOSY, Claude-Alexandra CHEMIN (excusée), Renée OCAMPO (excusée), Gilles ROLLAND, Laure VUILLEMIN (excusée), Laurent DAUBA.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 13	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 00
VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommée Secrétaire de Séance : Faustine DESCHAMPS

OBJET : RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

Vu les articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Vu les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services transmis par la Communauté de Communes Albères – Côte Vermeille – Illibérès au titre de l'exercice 2024, relatifs aux services d'eau potable, d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif ainsi qu'au service public de gestion des déchets ménagers ;

CONSIDERANT que ces rapports détaillent l'organisation des services, les volumes produits, collectés et traités, les rendements et performances techniques

CM2025065

observés sur l'année 2024, les investissements et opérations de maintenance réalisés, les actions de prévention et de tri, ainsi que les données financières et tarifaires afférentes ;

CONSIDERANT que ces rapports doivent être portés à la connaissance du Conseil municipal conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **D'APPROUVER** les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif et de gestion des déchets ménagers, transmis par la Communauté de Communes Albères – Côte Vermeille – Illibéris au titre de l'exercice 2024, tels que présentés en séance ;
- **DE METTRE A DISPOSITION** du public lesdits rapports dans les conditions prévues par la réglementation ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 26 novembre 2025,

Le Maire,

Bruno GALAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :